



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le dimanche vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le dix-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPH, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Monsieur Rodolphe GOY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Chloé BLONDEAU, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/098

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – COMPOSITION ET ELECTION DES MEMBRES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 29
Pouvoir : 0
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 23 mars 2026

Mise en ligne du 23 mars 2026 au 23 mai 2026

Délibération exécutoire le : 23 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

MM

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERVAIS LES BAINS DU 22 MARS 2026**N°2026/098***Coordination Générale – Direction Générale des Services***COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
COMPOSITION ET ELECTION DES MEMBRES****Rapporteur** : Monsieur le Maire**VU** le code de la commande publique ;**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Le Maire rappelle que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est compétente pour analyser les dossiers de candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, analyser les offres et émettre un avis sur celles-ci, ainsi que pour donner son avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Dans une commune de 3 500 habitants et plus, la CDSP est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il convient donc d'élire cinq membres titulaires, ainsi que cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats aux cinq postes de titulaires :

Liste « PEILLEX 2026 » :

Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX

Madame Laura CHAUVIERE

Madame Chloé BLONDEAU

Monsieur Didier JOSEPHE

Monsieur Arnaud MORAND

Liste « Projet Citoyen Saint-Gervais » : Madame Claire APPLAGNAT-TARTET

Votants : 29

Bulletin blanc ou nul : 0

Exprimés : 29

Ont obtenu :

Liste « Peillex 2026 » : 26 voix

Liste « Projet citoyen Saint Gervais » : 3 voix

Sont élus membres titulaires :**Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX****Madame Laura CHAUVIERE****Madame Chloé BLONDEAU****Monsieur Didier JOSEPHE****Madame Claire APPLAGNAT-TARTET**

Sont candidats aux cinq postes de suppléants :

Liste « PEILLEX 2026 » :

Madame Flavie MELENDEZ

Madame Cécile MANHES

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES

Madame Monique RACT

Madame Barbara BOCHATEY

Liste « Projet Citoyen Saint-Gervais » : Monsieur Paul ROBIN

Votants : 29

Bulletin blanc ou nul : 0

Exprimés : 29

Ont obtenu :Liste « Peillex 2026 » : 26 voixListe « Projet citoyen Saint-Gervais » : 3voix**Sont élus membres suppléants :****Madame Flavie MELENDEZ****Madame Cécile MANHES****Monsieur Gabriel GRANDJACQUES****Madame Monique RACT****Monsieur Paul ROBIN**

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désigné(s) par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARC'H

